

## Séance du 13 octobre 2020

### Présents :

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

### Procuration(s) :

Mme DESVOYS Emilie donne pouvoir à M. PELLE David

### Excusé(s) :

Mme DESVOYS Emilie

Secrétaire de séance : M. MORIN Joël

Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

---

### CLECT : Rapport 2020

---

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion en date du 16 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT est envoyé aux communes qui doivent procéder à son adoption.

M. Pellé rapporte les dossiers présentés à la commission et indique que la commune n'est concernée par aucun transfert. A noter que le montant des charges transférées et constaté l'année N ne fait pas l'objet d'une actualisation les années suivantes.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Après délibération, le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

➤ *Délibération 5.7-20-10-13/47 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date du 26 octobre 2020*

---

### Admissions en non-valeur du budget eau potable

---

M. le trésorier demande à ce que certaines poursuites restées sans effet fassent l'objet d'une admission en non-valeur.

Ces sommes irrécouvrables s'élèvent à 140.72 € et concernent le budget eau potable.

Il est proposé au conseil municipal, qui l'accepte, de les admettre en non-valeur et de les inscrire au compte 6541.

➤ *Délibération 7.1.20.10.13/48 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date du 26 octobre 2020*

---

### Opération argent de poche

---

Mme le maire propose que l'accueil des jeunes soit élargi aux vacances de la Toussaint et de Printemps. La commune n'utilise plus de produits phytosanitaires et ce sont des périodes où le désherbage manuel est primordial. Le conseil municipal est favorable à l'octroi d'un budget supplémentaire de 500 € pour l'accueil de l'opération argent de poche.

➤ *Délibération 7.1.20.10.13/49 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date du 26 octobre 2020*

---

### MAM : convention et subvention pour travaux

---

Les travaux d'adaptation du logement à l'accueil de la MAM peuvent faire l'objet d'une subvention de la CAF quand bien même ils sont exécutés par le personnel communal.

La seule condition imposée par la CAF est la signature d'une convention avec l'association énonçant les engagements de la MAM (inscription sur le site CAF monenfant.fr/ suivi disponibilités avec le RAM) et permettant d'inscrire les objectifs attendus par la collectivité (répondre à une demande d'horaires élargis).

Actuellement, l'offre de garde tend à réduire du fait de départ en retraite d'assistantes maternelles.

Une visite du logement a permis d'évaluer le montant des fournitures de travaux : clôture et portillon (252.78 € hors MO) , achat de 3 panneaux bois de 1.80 m x 1.80 m et 5 poteaux ( 200 €) ; poignées porte-clefs pour 3 fenêtres (30 €) ; plan de travail pour la douche (80 €) , séparation bar dans la cuisine ( 60 €) ; quincaillerie (50 €). Achat et pose de 2 extincteurs CO2 (201.60 €).

Le temps de la main d'œuvre est évalué à 17h.

Total des fournitures : 874.38 €

Coût salarial Yoann Pigeon : 18.35 € x 17 = 312 €

La commission cadre de vie affaires scolaires (hormis Magali Girot) se réunira prochainement pour rencontrer les assistantes de la MAM afin d'échanger sur la convention de partenariat.

---

### Compte-rendu de la commission bâtiments

---

Visite de la commission le 22 septembre de la salle communale, de la salle des associations, du groupe scolaire et des locaux occupés par le centre de loisirs pour dresser un état des lieux.

Un programme pluriannuel de travaux sera prévu en fonction des priorités constatées. Certains relèveront de l'agent technique, d'autres d'entreprises.

La destination de la salle des associations va être définie avant de décider de l'ampleur des travaux à engager.

---

### Location salle des associations

---

Mme le maire indique qu'à ce jour, la salle est louée :

- pour une activité régulière d'une association extérieure : 2 € / l'heure
- pour une occupation ponctuelle : 10 € la journée. Aucun frais de chauffage n'est appliqué.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer à 3€ l'heure d'occupation par une association extérieure à la commune et à 15 € le tarif de location à la journée.

La salle est mise gratuitement à disposition aux associations communales.

➤ *Délibération 3.3.20.10.13/50 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date du 26 octobre 2020*

---

## Compte-rendu de la commission voirie et aménagement

---

La commission s'est réunie pour dresser l'état des lieux suivants et propose au conseil municipal qui l'accepte :

- la Résidence la Chesnaye : aménagement de la zone verte avec une table et une plate-bande arbustes et fleurs demandant peu d'entretien. Vincent Decan, apprenti, fera de ce lieu son projet d'apprentissage. Mme le maire indique qu'elle souhaite associer les habitants au projet.

- Le Bourg : refaire la pelouse devant la mairie et supprimer la haie de palme donnant derrière la maison des associations.

- Le talus du terrain de foot : suppression des arbustes morts et bâchage

- La résidence Les Vergées : apport de végétaux par la pose d'arbustes en pots à l'entrée de la salle de convivialité et le long de la zone grillagée.

- Les arrières de la salle communale : l'aménagement fera l'objet d'un projet global

---

## Questions diverses

---

1/ Mme le maire informe le conseil municipal que le rachat auprès d'EPF de 3 parcelles Chemin des Pâtorettes a été signé le 29 septembre dernier. Il reste deux parcelles à acquérir pour que le secteur soit entièrement propriété communale.

2/L'association des anciens combattants et l'AFC ont remis leurs comptes de résultat 2019 et sollicitent une subvention de fonctionnement.

Après présentation des comptes de résultat, les membres du conseil municipal attribuent les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Association des anciens combattants : 100 €

Association Familiale et Culturelle : 300 €

➤ *Délibération 7.5.20.10.13/51 certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité à la date du 26 octobre 2020*

3/ Commissions thématiques de la communauté d'agglomération : représentation des élus communaux

<b>• La commission urbanisme</b>			
PLUi, stratégie foncière...			
habitat (aides à la rénovation, logement des jeunes, logements communautaires...)	Sandra Lagoutte	Joël Lenoble	
patrimoine (services techniques, bureau d'étude)			

mobilité (transport scolaire, transport urbain...)	Sandra Lagoutte	Elise ROUSSEL	
--	-----------------	---------------	--

**• La commission environnement**

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	Fabienne Héлары		
Assainissement			
Déchets	Christian Baillard		

**• La commission culture**

Médiathèque, musées, espaces numériques publics, spectacle vivant	Elise ROUSSEL		
---	---------------	--	--

**• La commission économie**

développement économique...	Elise Roussel	Magali Lesouef	
– tourisme (aménagement, sites touristiques naturels sensibles, itinérance...)	Magali Lesouef	Christian Gaillard	

**• La commission développement durable, prospective et numérique**

--	--	--	--

**• La commission services à la personne et à l'enfance**

Equipements médicaux, petite enfance, enfance, jeunesse, Equipements sportifs, Maisons France Service.	Magali Girot	Elise ROUSSEL	
--	--------------	---------------	--

**• La commission ressources**

Finances, commande publique	David Pellé		
Ressources humaines	Elise ROUSSEL		

Réunion des commerçants et artisans : à revoir au printemps prochain

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.